

Programme des « Coachs d'insertion par le sport »

Appel à candidature aux
collectivités

« Construisez votre avenir
en aidant les jeunes à construire le leur »



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES

LAURÉAT DU PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES « 100% INCLUSION » DU MINISTÈRE DU TRAVAIL

L'Agence Pour l'Éducation par Le Sport (APELS) lance le programme des
« Coachs d'insertion par le sport »

SOMMAIRE

L'APELS lance le nouveau métier de « Coachs d'insertion par le sport ».....	1
Un programme innovant d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et l'emploi par le sport.....	2
Des objectifs nationaux durant 3 années de travail.....	3
L'organisation opérationnelle sur chaque site pilote.....	3
Impact du programme sur les territoires engagés.....	4
Coût du programme et engagements financiers des sites pilotes.....	4
Comment s'engager dans le programme ?.....	4
Expérience et savoir-faire de l'APELS.....	5

L'APELS LANCE LE NOUVEAU MÉTIER DE « COACHS D'INSERTION PAR LE SPORT »

Principale structure d'insertion des jeunes par le sport en France, l'Agence Pour l'Éducation par le Sport (APELS) lance le programme des « **Coachs d'insertion par le sport** » destiné à réduire le chômage des jeunes issus des quartiers prioritaires.

Le programme part du principe que l'**éducateur sportif** est devenu une figure emblématique capable de mettre le jeune en confiance et de lui inculquer des valeurs sportives transférables au monde de l'entreprise.

En s'appuyant sur son expérience de l'insertion par le sport et son large réseau d'éducateurs de terrain façonnés depuis 20 ans, l'APELS a décidé de créer le nouveau métier de « **coachs d'insertion par le sport** », visant à professionnaliser l'intervention d'éducateurs déjà expérimentés, en leur apportant les méthodes de l'insertion professionnelle par le sport.

Une fois formés, le rôle de ces nouveaux **coachs d'insertion par le sport** sera de repérer les jeunes éloignés du marché du travail, hors radar, et de leur faire vivre un parcours fondé sur la pédagogie du sport, à travers un cadre contractuel simple, compréhensible par le jeune, court et qui place les valeurs du sport au cœur de l'accompagnement pour retrouver le chemin de l'emploi.

En novembre 2018, le projet a reçu le titre de **lauréat** de l'appel à projet « **100% inclusion** » lancé par le **Ministère du Travail** dans le cadre du **Plan d'Investissement dans les Compétences** (PIC), dont l'objectif est de financer des actions nouvelles aux méthodes innovantes, efficaces et de grande ampleur, permettant à des jeunes peu diplômés d'être repérés et accompagnés vers l'emploi.

Soutenu par l'Etat, l'objectif est d'accompagner **1800 jeunes en 3 ans** au niveau national. L'APELS est aujourd'hui à la recherche de **collectivités locales** prêtes à s'engager dans la mise en œuvre du programme sur leur territoire.

UN PROGRAMME INNOVANT D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES VERS L'AUTONOMIE ET L'EMPLOI PAR LE SPORT

Le programme des « Coachs d'insertion par le sport » consiste à bâtir un réseau national de **100 Coachs d'insertion par le sport** en logique progressive sur 3 ans. Il sera déployé sur **5 sites pilotes** au cours de l'année 2019, **8 sites pilotes** sur l'année 2020 et **10 sites pilotes** en 2021.

Le programme se décline en **3 grandes phases d'action** :

1) Préparation des sites pilotes dans lesquels sera déployé le programme

Sélection des sites pilotes éligibles (cf : conditions d'éligibilité)

Identification des acteurs clés (élus, jeunes, éducateurs, associations, entreprises) sur chaque territoire, permettant le portage collectif du programme et la mise en synergie des acteurs locaux autour de l'accompagnement des jeunes vers l'emploi

2) Sélection et formation d'éducateurs à nos méthodes d'insertion professionnelle par le sport

Sélection d'associations sportives partenaires et d'éducateurs avec une forte expérience d'intervention dans les quartiers prioritaires et un bon ancrage territorial, maîtrisant l'outil sport et désireux de développer leur compétence d'accompagnement vers l'emploi.

Formation et mise en réseau des éducateurs pour professionnaliser leur intervention. L'APELS leur transmettra les méthodes de l'insertion professionnelle par le sport en lien avec l'écosystème d'acteurs territoriaux bâti autour du projet et les solutions innovantes développés par les partenaires techniques nationaux de l'APELS (réseau Bleu Blanc Zèbres).

La formation au métier de « coach d'insertion par le sport » mettra l'accent sur la posture du coach, l'observation et l'écoute du jeune, l'utilisation du sport comme outil de développement des savoir-être professionnels, la préparation au monde de l'entreprise, le travail en réseau pour répondre aux situations de fragilité et lever les freins périphériques à l'emploi, la gestion de projet appliquée à la construction de parcours d'insertion sur-mesure intégrant dimensions individuelle et collective.

3) Accompagnement de jeunes éloignés de l'emploi vers l'autonomie et l'insertion professionnelle

Détection de jeunes décrocheurs en recherche d'emploi, intéressés pour construire leur projet professionnel en plaçant le sport au cœur de leur accompagnement pour entrer sur le marché du travail.

Construction de parcours d'insertion professionnelle sur-mesure, sous forme de coaching individuel et collectif. L'objectif est d'aider ces jeunes à devenir de futurs professionnels, par un travail sur la posture, et les amener à rencontrer des entreprises partenaires.

Les coachs formés détecteront et accompagneront des promotions de 10 jeunes dans le cadre de parcours d'insertion constitués d'étapes progressives et cohérentes, qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 6 mois consécutifs. Dans le cadre du programme les coachs sont rémunérés à hauteur de 500€ brut/jeune.

Le sport est le fil conducteur de l'accompagnement, à travers la pratique d'une activité sportive régulière et d'autres ateliers complémentaires visant à développer leur employabilité.

DÉPASSEMENT DE SOI, GOÛT DU CHALLENGE, ESPRIT D'ÉQUIPE, DYNAMISME, RECHERCHE DE PERFORMANCE, ESTIME DE SOI, ASSIDUITÉ, RIGUEUR, RESPECT DES RÈGLES, EFFICACITÉ, LOYAUTÉ...

Les objectifs et le contenu de chaque phase sont définis avec le jeune et font l'objet d'une évaluation à leur terme, afin de mesurer avec lui sa progression vers l'emploi et l'autonomie.

Chaque phase d'accompagnement comporte :

- ✓ Des **séances sportives régulières** (2 fois par semaine) pour redonner confiance, fixer des objectifs, développer les savoir-être professionnels et transférer les valeurs développées à travers la pratique sportive vers le monde de l'entreprise.
- ✓ Des **ateliers pour construire son projet professionnel en fonction des aptitudes** et aspirations du jeune, en lien avec les acteurs de l'emploi compétents pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle.
- ✓ Des **rencontres avec le monde de l'entreprise et les centres de formation** issu du réseau de l'APELS et en lien avec les opportunités économiques des territoires, permettant aux coachs de répondre aux projets des jeunes en rapprochant l'offre (entreprises) et la demande (jeunes).
- ✓ Des temps d'échange avec des personnalités inspirantes (champions, entrepreneurs, etc) qui viendront témoigner de leur parcours.
- ✓ **La conception et la réalisation d'un projet sportif collectif.**

UN PROGRAMME NATIONAL SUR 3 ANS

- ✓ **10 collectivités locales partenaires** (sites pilotes)
- ✓ **100 coachs détectés et formés**, qui constituent une force d'intervention sur les territoires
- ✓ **1800 jeunes de QPV accompagnés vers l'autonomie et l'emploi** dont 100% auront bénéficié d'actions de socialisation par le sport, de développement des « soft skills » et de mises en lien avec l'entreprise
- ✓ **60% d'insertion dans l'emploi ou la formation** de jeunes pas ou peu diplômés, qui sont les plus éloignés de l'emploi et dont le coût du décrochage est particulièrement élevé pour la société
- ✓ **Un modèle d'intervention « par le sport » évalué scientifiquement et duplicable** sur l'ensemble des territoires
- ✓ **2 temps forts de communication** sur les résultats, organisés au Sénat et permettant la création d'une dynamique nationale

Une équipe nationale dédiée au développement du projet conçoit les contenus de formation des coachs et la boîte à outils du programme, organise des temps forts de communication nationaux, pilote la démarche de suivi-évaluation en lien avec deux cabinets d'évaluation externes.

L'ORGANISATION OPÉRATIONNELLE SUR CHAQUE SITE PILOTE

Sur chaque site pilote, l'APELS déploie une équipe dédiée implantée localement :

- ✓ **5 Coachs d'insertion par le sport** issus des clubs sportifs du territoire concerné, prestataires de l'APELS, sélectionnés et formés à la méthode
- ✓ **1 Responsable Insertion** de l'APELS pour coordonner les actions et comme interlocuteur principal du territoire, responsable d'encadrer une équipe de 10 coachs et garant des liens avec la collectivité partenaire et les autres acteurs pertinents du territoire.
- ✓ **1 Référent Entreprise** de l'APELS pour mobiliser et identifier les entreprises : recherche d'atterrissages professionnels et mécénat de compétences (témoignage, parrainage, entretiens blancs...)
- ✓ **1 Responsable d'Antenne Régionale**, garant de la mise en synergie avec les autres programmes de l'APELS pour renforcer la détection et l'orientation des jeunes, et chargé d'organiser les temps forts de communication régionaux du programme

IMPACT DU PROGRAMME SUR LES TERRITOIRES ENGAGÉS

Le programme des « coaches d'insertion par le sport » répond à un double enjeu, social et économique, puisqu'il permet à la fois d'agir **pour l'emploi des jeunes dans les quartiers et pour favoriser le recrutement diversifié des entreprises.**

Impacts attendus :

- ✓ **Des jeunes** qui retrouvent le chemin de **l'emploi**
- ✓ **Des éducateurs sportifs formés** au métier de coaches d'insertion par le sport, qui deviennent de véritables **auto-entrepreneurs de l'insertion par le sport** sur leur territoire
- ✓ **Des clubs sportifs par l'APELS** dont la mission sociale est reconnue
- ✓ **Des entreprises qui recrutent autrement** et qui s'engagent sur votre territoire
- ✓ **Des collectivités** qui apportent des **résultats concrets** pour l'emploi des jeunes

Concrètement sur chaque site pilote :

- ✓ **150 jeunes pas ou peu diplômés, majoritairement issus des quartiers prioritaires, accompagnés vers l'autonomie et l'emploi dont :**
 - 100% ayant bénéficié d'actions de socialisation par le sport, de développement des « soft skills » et de la connexion avec l'entreprise
 - 60% insérés dans l'emploi ou la formation
- ✓ **5 à 10 coaches formés et labellisés « coaches d'insertion par le sport » :**
 - Une formation initiale de 12 jours (4 cycles de 3 jours en moyenne) **dispensée par l'APELS** pour apprendre ce nouveau métier, un tutorat individuel de longue durée dans la mise en action et des temps réguliers d'échanges de pratiques
 - Des coaches de votre territoire rémunérés par l'APELS et reconnus pour leur engagement auprès des jeunes parmi les plus compliqués (**20 jeunes par coach par an en vitesse de croisière**)
- ✓ **Des associations sportives montées en compétences et valorisées financièrement** pour leur implication dans la réussite du projet sur son territoire
- ✓ **Des passerelles créées ou renforcées** entre tous les acteurs (sport, accompagnement social, accompagnement vers l'emploi, service public de l'insertion, formation, tissu économique local et régional)
- ✓ **Une réponse concrète aux besoins de recrutement des entreprises de votre territoire**
- ✓ **Une communication locale et nationale sur la dynamique engagée**
- ✓ **Une mise en réseau des territoires participants**

COÛT DU PROGRAMME ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DES SITES PILOTES

En partie financé par le PIC, le programme doit se déployer sur plusieurs sites pilotes (villes et/ou agglomérations). Chaque site pilote pourra s'associer à des **partenaires locaux** (autres collectivités locales et entreprises) pour financer l'intégralité des actions prévues.

Coût annuel de déploiement du programme sur un site pilote :

Ce coût comprend :

- ✓ **Le parcours des jeunes accompagnés**
- ✓ **Formation des coaches**
- ✓ **Rémunération des coaches** : 500 € / jeune accompagné **244 000€**
- ✓ **Rémunération des associations** : 200 € / jeune accompagné
- ✓ **Recrutement d'une équipe territoriale dédiée** :
 - Un "Responsable insertion" pour coordonner
 - Un "Référént entreprise" pour identifier les atterrissages professionnels

Financement national exceptionnel via le PIC 100% inclusion :

110 000€

Reste à trouver par territoire pour sécuriser l'opération :

- ✓ **Financement à mutualiser** selon les possibles entre Ville(s) / Intercommunalité / Préfecture / Sous-Préfecture / Département / Région / Mécénat privé **134 000€**

DÉPLOIEMENT DU PROJET SUR UN SITE PILOTE

En année 1, l'installation :

4 à 5 mois (préparation)

- ✓ Sélection et formation de 7 coaches
- ✓ Identification des acteurs clés sur le territoire



6 mois (action)

- ✓ Détection de 50 jeunes
- ✓ Accompagnement des jeunes vers l'emploi



1 à 2 mois (bilan)

- ✓ Evaluation des coaches
- ✓ Labellisations des coaches



En année 2, la vitesse de croisière :

4 à 6 mois (action)

- ✓ Détection de 50 nouveaux jeunes
- ✓ Accompagnement des jeunes vers l'emploi



4 à 6 mois (action)

- ✓ Détection de 50 nouveaux jeunes
- ✓ Accompagnement des jeunes vers l'emploi



2 mois (bilan)

- ✓ Evaluation des coaches
- ✓ Bilan sur les 100 jeunes accompagnés dans l'année



COMMENT S'ENGAGER DANS LE PROGRAMME ?

L'APELS est aujourd'hui à la recherche de territoire désireux de s'engager dans le déploiement de ce programme sur leur territoire.

Les conditions d'éligibilité des sites pilotes :

- ✓ La collectivité (Ville ou EPCI) compte au moins un QPV et/ou présente des problématiques particulièrement importantes d'accès à l'emploi des jeunes
- ✓ Le tissu associatif sportif de la collectivité est suffisamment dense et mature pour servir de point d'appui à un programme d'insertion professionnelle de ce type
- ✓ L'APELS bénéficie d'une implantation sur le territoire de la collectivité ou à proximité (présence de membres du réseau)

Les engagements des sites pilotes

- ✓ La collectivité s'inscrit volontairement dans une démarche de 2 ans minimum et assure le bon déroulement
- ✓ du programme sur son territoire
- ✓ L'implication doit être partagée par les niveaux techniques et politiques
- ✓ La collectivité, en lien avec l'APELS, pilote le projet sur son territoire (en particulier, mobilisation des acteurs ressources)
- ✓ La collectivité s'engage à nommer un référent en charge du suivi du programme
- ✓ La collectivité s'engage à mettre les moyens (humains et matériels) pour mener à bien le programme
- ✓ La collectivité s'engage à participer au cofinancement du programme
- ✓ La collectivité s'engage à respecter l'ingénierie du programme conçue par l'APELS et à en faciliter l'évaluation

Soyez les premiers à candidater pour devenir « Site Pilote »

Complétez l'appel à candidature en nous retournant le formulaire qui suit.

Suite à ces candidatures, l'APELS prendra attache avec les sites candidats et les tiendra informé du choix des sites pilotes.

Vous souhaitez rejoindre le Mouvement des collectivités pour l'insertion des jeunes par le sport et être tenu informé des avancées du programme des coaches ?

Manifester votre intérêt par retour de mail à coachs@apels.org en précisant l'identité de votre collectivité, votre nom, fonction et vos coordonnées.

EXPÉRIENCE ET SAVOIR-FAIRE DE L'APELS

L'Agence pour l'Éducation par le Sport (APELS) s'appuie sur **20 ans d'identification** des acteurs, projets et méthodes d'insertion par le sport et **sur quatre années d'insertion des jeunes peu ou pas diplômés issus des QPV dans l'emploi durable**, à travers son programme d'action directe « Déclics Sportifs » qui a touché plus de 400 jeunes avec un taux de retour à l'emploi ou à la formation de 80%.

L'APELS est aujourd'hui le **1er réseau français des acteurs de l'éducation et de l'insertion des jeunes par le sport : 1 000 structures** (clubs sportifs, établissements scolaires, collectivités locales) et **experts de terrain** ont été labellisés partout en France grâce à l'appel à projets **Fais-nous-rêver**, qui en est aujourd'hui à sa 16ème édition. Le foisonnement des initiatives pour répondre aux nombreuses difficultés de la jeunesse populaire est un terreau fertile où puiser des ingrédients de politique locale innovante et de formation des éducateurs des villes.

Convaincue que les vraies solutions viennent du terrain, l'APELS a lancé en 2015 le programme « Déclics sportifs » pour défendre la cause nationale de l'emploi des jeunes qui en sont très éloignés, en s'appuyant sur les meilleures initiatives repérées partout en France. L'objectif est de provoquer un déclic chez ces jeunes, de faire éclore leur potentiel et de leur permettre de transférer les capacités développées dans le sport vers le monde de l'entreprise pour les amener vers l'emploi durable en obtenant l'engagement des entreprises sur des CDI (pouvant le plus souvent être précédés de contrats de professionnalisation).

L'APELS est reconnue organisme de formation depuis 2003 et, dans ce cadre, a formé des centaines d'acteurs dans les territoires – dont une douzaine de coordinateurs Déclics Sportifs, dont les missions préfigurent celles du coach d'insertion professionnelle par le sport, pour faire face à la montée en charge rapide du programme.

DOSSIER DE CANDIDATURE

COLLECTIVITÉS

ETAPE 1 - INFORMATIONS GENERALES

Nom de la collectivité

Je souhaite participer au programme national des coaches d'insertion professionnelle par le sport **en tant que site pilote**, dans le cadre strict de l'ingénierie prédéfinie par l'APELS

A. COLLECTIVITE PORTEUSE DE L'ACTION

Ville

Agglomération

Communauté de commune

Communauté Urbaine

Métropole

Département

Région

Nom du Maire / Président de la collectivité :

Nom de la direction pilote de l'action :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

Email :

Site Internet :

B. REFERENT DU PROGRAMME AUPRES DE L'APELS

Mme

Mr

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. Professionnel :

Tél. Portable :

Email :

Expérience dans le domaine de l'insertion professionnelle ? Oui Non

C. DONNEES GENERALES

Afin de bien comprendre le contexte local dans lequel le projet est mené, nous vous demandons quelques données générales concernant votre collectivité et le territoire d'intervention propre au projet.

1. La population

Nombre d'habitants :

Répartition démographique (Indiquez le nombre de personnes pour les catégories d'âge suivantes) :

Moins de 18 ans :

De 18 à 25 ans :

De 25 à 50 ans :

Plus de 50 ans :

2. Votre collectivité et la géographie prioritaire

Nombre de QPV :

Noms des QPV :

Nombre d'habitants en QPV :

dont 18-25 ans :

3. Quels sont les dispositifs existants sur votre collectivité ?

Contrat de ville

Contrat Educatif Local

Plan Local d'Insertion par l'Economique

Contrat Local de Sécurité

Programme de Rénovation Urbaine

Autres (précisez) :

4. Les compétences de votre collectivité

Développement économique

Emploi

Insertion

Sport

Social

C. DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

Veuillez indiquer en quelques lignes les données caractéristiques de votre collectivité (taux de chômage, emploi des jeunes, décrochage scolaire, secteurs d'activité économique, etc.).

ETAPE 2 - LES ACTEURS DE VOTRE TERRITOIRE

A. LE MILIEU SPORTIF LOCAL

1. Données générales

Nombre de clubs sportifs sur le territoire de votre collectivité :

Nombre de licenciés :

Nombre de clubs sportifs implantés en QPV :

Présence d'un club omnisport : OUI NON

2. Avez-vous repéré des associations qui utilisent le sport à des fins de développement social dans les quartiers ? Lesquelles ?

B. LE TISSU ECONOMIQUE LOCAL ET RÉGIONAL

1. Données générales

Nombre d'entreprises sur le territoire de votre collectivité :

Nombre d'emplois :

**2. Quelles sont les principales entreprises qui recrutent sur votre territoire ?
Connaissent-elles des difficultés de recrutement et si oui lesquelles ?**



ETAPE 3 - PARTICIPATION AU PROGRAMME DES COACHS

1. Pourquoi souhaitez-vous devenir site pilote du programme ?

2. Quelles sont vos attentes vis-à-vis du programme ?

3. La participation au programme des coachs implique une participation financière de la collectivité pendant au moins 2 ans. Votre collectivité est-elle prête à participer financièrement à ce projet ? OUI NON

4. Comment votre collectivité peut-elle contribuer au bon fonctionnement du programme et à la recherche de moyens complémentaires (public/privés) afin de sécuriser l'opération ?

5. Avez-vous déjà porté des projets transversaux faisant appel à plusieurs directions différentes au sein de votre collectivité ? Oui Non

Cela a-t-il modifié vos habitudes de travail ? Oui Non

Si oui, en quoi ?

6. Un cabinet d'évaluation suivra votre projet, en plus de l'accompagnement de l'APELS. Cette évaluation doit permettre de faire évoluer l'action pour la bonifier. Votre service est-il d'accord pour contribuer à évaluer les impacts du programme avec le cabinet externe ?

Oui Non

ETAPE 4 - ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(Partie à compléter uniquement sur la version imprimée et à nous retourner par courrier)

Je soussigné(e) (NOM, prénom)

Représentant de (Nom de la collectivité représentée)

Déclare avoir pris connaissance des modalités de participation au programme des Coachs d'insertion professionnelle par le sport et vouloir m'associer au Mouvement national des Collectivités pour l'insertion professionnelle des jeunes par le sport.

J'autorise l'Agence pour l'Education par le Sport à utiliser et communiquer toutes informations contenues dans ce dossier.

Fait à Le

Cachet et Signature

Dossier à renvoyer par mail à coachs@apels.org ou par courrier à :

Agence Pour l'Education par le Sport
27 rue de Maubeuge - 75009 PARIS

Pour tout renseignement complémentaire, appelez-le : 01 44 54 94 94